

L'ABELLE

Imprimé par J. BAYON, DELAUNAY & DUBOIS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI (MATIN) 5 JUIN 1830.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 5 JUIN. A M. L'ELCETUM.

J'ai lu avec plaisir votre discussion avec l'éditeur de l'Argus, et le ton de décence qui y règne devrait sans doute servir de guide à tous ceux qui se mêlent de politique. Mais, Monsieur, s'il est vrai qu'un écrivain ne doit jamais s'écarter des bornes de la décence, et qu'il ne doit pas non plus attaquer le caractère privé des individus qui lui sont opposés, il n'est pas moins vrai que ce scrupule ne doit pas être porté trop loin, reproche que l'on peut vous adresser; car s'il est vrai que vous avez défendu avec talent la cause de M. BEAUVAIS, il n'est pas moins vrai que vous n'avez pas fait usage de tous les moyens qui, en éclairant le peuple sur la conduite de son opposant, favoriseraient sa cause. Par exemple, Monsieur, on nous dit que M. Roman aura la majorité à la Nlle-Orléans; je veux bien croire que si les habitants de cette ville ne s'étaient pas occupés des affaires législatives de notre dernière session, il obtiendrait leurs suffrages; mais peut-on croire que les électeurs de cette ville donneront leurs votes à un homme qui, par sa voix répugnante (comme orateur de la Chambre), a empêché que le siège du gouvernement ne fut transféré à la Nlle-Orléans? Est-ce là, Monsieur, un titre aux suffrages des citoyens de la Nlle-Orléans? Faites donc usage de vos moyens, ne craignez de blesser aucun amour propre: l'écrivain qui défend son pays, doit être au-dessus des considérations personnelles! On nous dit aussi que M. Roman est un homme d'un grand talent; quelle preuve en avons nous? son discours étendu pour refuser un siège à Jackson? certes en cette occasion il a bien mérité de ses constituants; mais n'est-il pas présenté d'autres questions dans lesquelles l'intérêt de l'Etat était plus immédiatement impliqué? et y a-t-il jamais pris part? Non! Non! il a toujours été silencieux, et ses talents, pendant toute sa carrière, n'ont été à la Chambre que pour se borner à décider des questions d'ordres; tandis que M. Beauvais... Mais M. vous avez entrepris de défendre sa cause, et il se serait présomptueux de vous part de dire un mot en sa faveur: je vous laisse ce soin, vous êtes capable d'éclairer vos compatriotes sur le choix qu'ils doivent faire à la prochaine élection, et mon seul but est de vous engager à mettre moins de modération et à user de représailles: vos adversaires ne s'en trouveront pas mieux.

UN CREOLE.

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS MEXICAINS. Mexico, 2 Mai.

On a projeté beaucoup d'améliorations dans le département de l'Intérieur; mais jusqu'à présent bien peu ont été exécutées. A l'égard de l'éducation, branche si importante, on n'a fait encore que projeter: les intérêts de corps ont opposé la résistance la plus tenace à toute espèce de réforme. Ces institutions gothiques de l'Université et du Collège des Saints, qui dans l'état actuel de leur organisation ne peuvent être utiles à personne, ont néanmoins leurs défenseurs qui n'ont rien pour les prouver sans cesse, malgré le discrédit dans lequel ils sont justement tombés. La même chose a lieu avec le collège de St. Gertrude, établissement anti-constitutionnel, qui ne pouvait exister qu'avec la distinction des castes, abolie par notre loi fondamentale. Les protecteurs de ce collège en appellent aux dernières volontés, comme si elles pouvaient prévaloir contre les lois et donner une existence légale à une race que la constitution méconnaît et condamne au système de l'égalité. L'éducation primaire, base de toutes les autres, est à peine dans l'enfance; l'offre généreuse de la Société Française (britannique), de nous envoyer QUATRE des maîtres et des maîtresses et de fournir à nos écoles pour les enfants du premier âge tout ce qui leur est nécessaire, n'a pas encore été acceptée (a), quoique par cette acceptation nous ayons tout à gagner et rien à perdre. Les chemins et autres travaux publics ont fait bien peu de progrès; de là vient que les communications ne peuvent être faites commodément et expéditivement qu'il le faut, et que la circulation des denrées n'est pas aussi rapide qu'elle devrait l'être pour aider au développement du commerce et de l'industrie nationale. Enfin, il faut prendre une résolution définitive sur les mesures adoptées en vertu des facultés extraordinaires, de glorieuse mémoire; et se prononcer sur des questions qui, par cela seul qu'elles sont en suspens, sont très préjudiciables. Ces courtes remarques font voir clairement que, même en fait des choses les plus urgentes et les plus nécessaires, auxquelles nous avons voulu nous consacrer, nous restons beaucoup si ce n'est presque tout à fait; car si nous voulions nous occuper sérieusement sur ce sujet, nous remplirions plusieurs pages. La solution de la plupart des questions dont nous avons parlé, dépend des chambres; néanmoins, la convocation d'une session extraordinaire, qui ne fut jamais plus à souhaiter, est reculée de jour en jour, et tout est paralysé. C'est par cette raison que nous ne pou-

(a) L'antipathie des Mexicains pour tout ce qui parle une langue autre que l'espagnole, peut elle aller jusqu'à ce point? C'est une vaine question qu'il faut laisser à l'Espagne et au système de politique qui, pendant 300 ans, les a tenus complètement séparés du reste du monde. (N. du R.)

vous nous dispenser de supplier Messieurs les membres du conseil du gouvernement, d'ordonner cette convocation le plus tôt possible, pour parer aux plus grandes et aux plus urgentes nécessités. (Contre.)

FEUILLETON.

TRIBUNAUX FRANÇAIS.

Le tribunal correctionnel (7e chambre) a prononcé son jugement dans l'affaire du Brévinaire de Paris, dont nous avons rendu compte dans le Constitutionnel. A l'audience du 28 janvier, M. Gustave de Beauvoir, substitut du procureur du Roi, avait établi avec une énergique conviction, que, sous la charte, il n'y a plus de censure ecclésiastique, et par conséquent plus de privilège perpétuel, appartenant aux évêques, que chacun a le droit d'imprimer tout ce qui est tombé dans le domaine public, et notamment le Brévinaire de Paris, sous la retenue des droits d'auteur s'il en existe; que M. l'archevêque de Paris doit être reconnu comme l'auteur de ce Brévinaire par les changements, les retranchements et les additions qu'il y a faits, notamment par celle de la vie d'Ignace de Loyola, sorte d'innovation qui renferme une pensée politique; mais que c'est là un acte de l'exercice de ses fonctions, qu'il est payé pour les remplir, et qu'il ne peut tirer de son évêché d'autre salaire que celui qu'il tire de ses fonctions. En conséquence, M. l'aveu du Roi a pensé que Mgr. l'archevêque n'avait pas valablement vendu au libraire Leclerc un droit qu'il n'avait pas, et a conclu à ce que les frères Gauthier fussent renvoyés des fins de la plainte en contrefaçon.

Mais, contrairement à ces conclusions, développées avec un talent consciencieux, le tribunal, présidé par M. Dufour, en se fondant sur le décret du 7 germinal an 8, et en le déclarant non abrogé par l'article 8 de la charte, a condamné les frères Gauthier, comme coupables de contrefaçon, à 100 fr. d'amende, et Louis Lacroix, en 25 fr. d'amende, reconnu la saisie bonne et valable, ordonné que les exemplaires saisis seraient remis aux plaignans, condamnés en outre les prévenus à payer aux plaignans 1,500 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

La cour royale sera saisie de cette question d'une haute gravité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURS.

Prévisions d'escroquerie et d'exercice illégal de la médecine contre un individu se disant prêtre de la petite église.

Une foule considérable était attirée au Tribunal par l'intérêt qu'excitait une affaire d'escroquerie qui promettait des détails piquans et singuliers. Le principal personnage de ce procès dramatique est le nommé Laurent Debrou, se disant prêtre de la petite église, et prétendant posséder des secrets merveilleux pour guérir toutes les maladies, et produire, au moyen d'opérations mystérieuses, de l'or et de l'argent. Au milieu des pièces de conviction déposées sur le bureau, on remarqua des cornues, un mortier, un entonnoir de verre, et d'autres ustensiles d'alchimiste à l'usage du prévenu. Cet obscur successeur des Cagliostro et des Saint-Cesmaï, fils d'un ancien condamnée de Tours, et déjà condamné à deux ans de prison pour escroquerie, se présente enveloppé d'une large redingote noire d'étoffe grossière; sa figure est maigre et pâle; ses cheveux sont coupés comme ceux des ecclésiastiques. Il parle avec une sorte de facilité verbale; mais les longues tirades qu'il débite, toujours sur le même ton, montrent sa profonde ignorance des règles de la langue et de la grammaire.

Depuis que Debrou avait été mis en liberté, il continuait de se livrer à l'exercice de la médecine et à la recherche des trésors cachés. Un nombre de dupes qu'il abusait par les promesses les plus brillantes, était le nommé Ribondeau, ouvrier marchand à Monnaie. Debrou lui avait fait croire qu'il connaissait un trésor immense, que contenaient cinq barils enfouis dans le parc de Mr. Delaunay. Il promettait aussi de changer en or une plaque de cuivre qu'il avait chez lui; et, pour cette opération, Ribondeau avait acheté, d'après les instructions du saint homme, divers drogues, au nombre desquelles se trouvaient de l'arsenic, du ver-de-gris, &c.

Debrou extorquait en même tems de la femme Jume diverses sommes d'argent, en lui promettant de la faire participer aux immenses bénéfices qui devaient couronner le grand ouvrage que l'on préparait. D'autres personnes aussi, crédules étaient également mises à contribution pour le même objet. Cependant le nommé Lefèvre, qui travaillait avec Ribondeau, n'était pas dupe des manœuvres de notre alchimiste; et pour le démasquer, il consentit à un pacte que Debrou lui proposa de faire avec le diable, et qu'il signa de son sang. Trois jours après, Lefèvre se présente chez Debrou, au moment où il allait se mettre à souper avec sa petite congrégation; il pousse des cris furieux; il prétend, en se livrant à toutes les contorsions d'un énérumène, qu'il est possédé du malin, qu'il a perdu la tête et qu'il est damné, si le prêtre de la petite église lui refuse ses secours. Debrou, dupe lui-même de cette pasquinade, lui demande gravement s'il n'a pas été dans un endroit où ses pieds avaient été brûlés, s'il n'a pas été transporté sur tels clochers de la ville, et précipité du haut en bas par le malin. Lefèvre répond affirmativement à toutes les questions. Alors Debrou revêt un surplis et une étole, et après avoir choisi dans l'assistance un parrain et un marrain, devant une table qui supportait un Christ et des lumières allumées, il administre à Lefèvre un nouveau baptême avec toutes les formalités usitées à l'église; après quoi, toute la société se met à table où l'on mange tranquillement une

Ce fut cette scène scandaleuse qui amena une seconde fois le prévenu sur les bancs de la police correctionnelle. Il déclara se nommer Laurent Debrou, et dit être prêtre de l'église dissidente, et fabricant de chocolat. Il présente de prétendues lettres de prêtrise écrites dans un latin ridicule, et signées par Mr. de Joachim, évêque in partibus belgarum. Mr. le président rend évidente l'ignorance de l'accusé, en demandant de lui faire expliquer les termes de ces lettres qui sont probablement de sa fabrication. L'une d'elles, écrite en français, commence ainsi: "Mr. Joachim, par l'ottorité de la sainte église, évêque in partibus infidelium catholique, désidant,.... béner fait soulaque, &c."

Debrou prétend qu'il a été ordonné par cet évêque, qui vient tous les ans de Londres pour faire nos tournées et des prêtres. "J'ai, dit-il, sept cents confrères, qui se soumettent mutuellement, et j'ai fait pour eux des commandes conséquentes d'ornemens sacerdotaux." Quand M. le président démontre le ridicule de ces lettres, qui ne sont ni latines ni françaises, il répond: "En faisant une circonstance, on peut faire un évêque; mais je demande au moins de ma liberté que mes lettres me soient rendues; j'ai juré de les conserver jusqu'à la consommation de ma vie."

Les témoins ont souvent excité l'ilarité de l'auditoire par la naïveté de leurs dépositions. Plusieurs semblaient encore sous l'influence de celui qu'ils appelaient le saint homme, et ne manquaient qu'à regret aux sermens de discrétion qu'il avait exigés d'eux. Beaucoup d'entre eux avaient reçu du prévenu, pour de l'argent, des remèdes et des consultations. Il promettait à l'un de guérir sa fille, à l'autre de placer son fils en apprentissage; au troisième, d'immenses trésors, et trouvait ainsi le moyen de vivre au dépens de quelques habitants de la campagne, assez simples pour ajouter foi à ses visions les plus extravagantes.

Après le réquisitoire de M. le substitut du procureur du Roi, qui a conclu à dix ans de prison et à une amende de 3000 fr., Debrou, qui n'avait pas de défenseur, a prononcé un long plaidoyer commençant par ces mots: "On m'accuse d'une circonstance bien grande, dont on cite l'escroquerie, &c." et a voulu s'être livré à l'exercice de la médecine, mais se bornant, dit-il, dans l'intérêt de l'humanité. Puis, se tournant vers l'auditoire, il s'écria: "Je m'exprime au peuple; qu'on m'amène un malade, quel qu'il soit, je me charge de guérir toutes les maux, hors le mal caduc de naissance, sans rien demander pour mes bienfaits." Il termine en se proclamant de nouveau prêtre de l'église dissidente, et en protestant contre le concordat de 1801. Le Tribunal, en la récidive, a condamné Debrou à cinq ans de prison, 3,000 fr. d'amende, et à cinq ans de surveillance à l'expiration de sa détention. (Gaz. des Tribunaux)

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédition. P. E. Sorbe, Brick Visayard, Ward, Bordenax, P. E. Sorbe, Brick Astor, Tolman, N-York, 3 Clark, Guel-Monster, Bibbens, Charleston, J. W. Zcharie & Co, Guel. Pocahontas, Carstent, Providence E. L. N. Gale

Arrivés.

Bateau de remorque Shark, Wood, de la passe du S. O., ayant mis en mer le nat. Mont Vernon et le brick Galetonia—il a laissé la passe du S. O le 3 à midi, à son départ il y avait un navire en vue. P. S. avec un navire et un brick à la remorque—passé également le Pilot ayant à la remorque un navire, un brick et une goélie—il a remorqué dans le port les barques Harlequin et Hercules, ainsi que le goel Pearl—the cap. Wood a été informé par les pilotes, qu'il avait 100 voiles en vue.

Bateau de remorque Porpoise, Howen, de la passe du S. O. ayant mis en mer les navires Jane et le brick Belvidere. Il a remorqué dans le port les bricks Washington, Pioneer, Morgana et Pommix—il a laissé l'Atlas à côté de la barque Marshall Mc Donald échoué sur la barre du S. O. Navire Lune, Brown, Liverpool, chargé Brick Plaster, Hayes, Liverpool, do. Navire London Packet, Robinson, Baltimore. Brick Jos. Ana, Grassados, Havane, avec fruits. Brick Mechanic, Wilson, Philadelphie, lest. Guel. Boneta, Sanchez, Brasas, sur lest. Barque Harlequin, Garrick, Liverpool par Mobile, sur lest. Barque Hercule, Longcock, Brême, à S. P. Morgan, sur lest. Brick Morgan, Gallegan, Portland, avec du foin pour le capitaine. Brick Phénix, Quarles, St. Yague de Cuba, avec 207 sacs café au capitaine, et divers articles à S. Caucullin. Brick Pioneer, Hubbs, N-York, sur lest. Brick Washington, Robinson, N-York sur lest. Guel Pearce, Pedro, Campêche, avec du bois de teinture, &c.

Bateau à vapeur Saratoga, Kimble, des Natchitoches, avec 18 balles coton à Toledano et Caillard, 13 do. à Peyroux, Rivarde et Cie; 20 mulets à Gordon, Forstall et Cie—5 passagers. Bateau à vapeur Belfast, Jackson, de Louisville, avec tabac, farine, cot. à Foster et Hutton, J. Hagan, et autres—10 passagers. Bateau à vapeur Plaquemine, Delahoussaye, de St Martinville, avec des peaux et une quantité de cornes à plusieurs personnes à bord—18 pas.

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine. Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet. (Communiqué.)

Un grand nombre d'électeurs soutiendront, à la prochaine élection, le ticket suivant: Représentant au Congrès, E. D. WHITE. Gouverneur, A. B. ROMAN. Sénateur, ANTONIO DUCROS. Représentans à la Chambre de l'Etat, J. WORKMAN, P. LANDREAUX, LOUIS ALLARD, C. A. GAYARRÉ, S. HENDERSON, E. GAZENNE, Wm. C. C. CLARKINE.

Ventes à l'Encan.

PAR F. DUTILLET. SAMEDI 12 Juin, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi; 302 LOTS DE TERRE, situés au nouveau faubourg Marigny.

Ces terrains sont avantageusement placés en face et à proximité du Rail Road et du Canal Marigny. Les spéculateurs qui voudraient placer solidement leurs fonds et obtenir en peu de tems un profit immédiat, sont invités à profiter de l'occasion. Conditions:—1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés et hypothéqué jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Carlisle Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs.

Le plan des lots terrains est exposé à ladite Bourse. 5 juin—7. PART. MOSSY. MARDI 8 du courant, il sera vendu au magasin d'encan—Une caisse contenant 10 grosses Cartes espagnoles très fines. 5 juin.

PAR J. N. BAUDUC. Il sera vendu, samedi, 5 du courant, à la Bourse, à midi, une jeune mulâtresse, bonne domestique et propre à tout—4 Juin. Vanadin, J. Parker, Richard Cook et autres, contre Harris & Wilson.

EN vertu de seize writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. F. Smith juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le Samedi 19 Juin courant, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, les deux tiers du bateau à vapeur SHEPHERDNESS, assise dans les affaires ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'il en donnera, à un crédit de 12 mois, en billets endossés et portant intérêt de 5 p 100 du jour de la vente, et hypothéqué sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets. 5 Juin L. DAUNOY, M. Marshall.

Elijah Crucher contre Dr. J. Debrou. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernander, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, Lundi 31 Juin courant, à midi, à la Bourse Hewlett, une MAISON construite en bois, No. 92, située dans la rue Girod, entre les rues des Messieurs et du Camp, mesurant 46 pieds plus ou moins de face, sur 80 de profondeur, assise dans l'affaire ci-dessus. Cette criée étant la seconde et dernière, ledit bateau sera vendu définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100 du jour de la vente, et hypothéqué spéciale jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat et pour d'autres objets. 5 Juin L. DAUNOY, M. Marshall.

Abel contre le cap. Garrison du bateau à vapeur Tennessee—H. Hightower contre le même. EN vertu de deux writs de saisie à moi adressés par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 2 juillet prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, ensigne des rues de Chartres et St. Louis, 6e bateau à vapeur Tennessee, ses amueblemens, agrès et appareils, saisis dans l'affaire ci-dessus. 3 Juin L. DAUNOY, M. Marshall.

Mlle. St. Amant contre Maria Biggs. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Lundi 14 Juin, à 4 heures, au Principal, 6 chaises, 1 table, 1ère à rec. passer, &c.—Saisie dans l'affaire ci-dessus. 2 Juin L. DAUNOY, M. Marshall.

L. H. Gale contre Mark Veir. EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 14 Juin courant, au bureau du Marshal, rue Ste Anne, à 4 heures de l'après midi, plusieurs beaux Meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. 3 Juin L. DAUNOY, M. Marshall.

ACADEMIE D'ESCRIME LE Sieur ANTOINE GENTIL, ancien professeur et Académicien d'escrime, du Collège militaire de St. Cyr à Versailles, à l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Toulouse No. 100, et que t. les Dimanches il y aura des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs. Entrée gratis. 4 Juin—6.

Samedi 5 Juin Le Tirage de la 10e. classe de la Loterie de 1830, DE L'EGLISE CATHOLIQUE. Des Natchitoches AURA LIEU à la Bourse Hewlett. GROS LOT: \$10,000. Prix des billets: entiers quatre piastres, coupons en proportion. J. B. FAGET, Direct. 31 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE. LE DR. HALPHEN a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 Juin—6. VIS—Les sous-signés invitent les créanciers de J. CHATELAIN et ceux de V. BILLET à se présenter au magasin d'encan de Mr. Mossy, lundi prochain et jours suivants, pour recevoir un dividende. L. MILAUDON, T. MOSSY, H. LANDREAUX, E. CARRABY, Syndics. 31 Mai—17

LA ABEJA.

NOUVEAU-ORLEANS, 5 DE JUNIO 1830.

Muy Sres. misos remito à Vmds. el adjunto comunicado que espero se servirán recibir como una muestra de afecto, y disfrutarlo en mi nombre mucho siento que haya surtido tan mal efecto, la negativa de Vmds. á "admitir mis producciones," con el objeto sin duda, de que no circulen las quibus desconfian, ó padieran perjudicarse; pero al fin les quedará la satisfacción de haber puesto los medios de su parte.

En cuanto á la idea, que se proponen de no insertar en el periódico de su redacción, mas que lo que escrivan los de su devoción, me parece juicioso, y si Vmds. lo dedicasen puramente, á hacer su elogio, y obscurecer las verdades que los hechen en cara, sería mucho mejor; pues les hace buena falta. Doy á Vmds. las gracias por el violento que me han dispensado esta vez, y al grano. Frase mueta, tu lo quisiste tu lo quisiste, tenle ten.

La calificación de gracioso con que Vmds. de antemano previnieron su ridiculización, y el estilo comico-burdulerosco que han usado en la revista que le han pegado, ponen en movimiento mi gratitud, por la predisposición que muestran, y me parecen comportamientos mas propios de un vendedor de chirlas, que de un escritor, magistrado nato de su patria.

La frescura con que Vmds. tergiversan la letra del comunicado, sacando inducciones a su modo, y tirando tijos y rribeses á trechocho contra un hombre que no ha hecho mas que indicar con mas ó menos elocuencia los sentimientos de que está afectado, es la obra innegable de que se la constituyó, defensor de los derechos de su país.

Por la persuasión que arrojan desí estas condiciones, sería justicia despreciarlas y no contestar hasta que presentasen razones poderosas; no vagas é insignificantes, sino concretas, y aplicables propiamente á las circunstancias del caso.

El consejo de algunos amigos respetables, y la repugnancia que he sentido siempre de entrar en cuestiones de esta clase me habian determinado á oírlos chillar, pues sus chiflidos son como los de los perros que ladran á la luna, y no me hubiera incomodado, á responder á sus insidias cuchufletas, perdiendo la tranquilidad de que gozaba, sino descubriese en ellas la negra intriga que traman para excitar en mi contra, la indignación que ellos han suscitado; pues si así lo hiciese, ¿que casta de tranquilidad sería esa fundada en la ignominia? ya es tiempo de que cesen las persecuciones que nos han afligido de diez años á esta parte, arranquemos, pues, la máscara á esos enemigos ocultos que, por saciar su vil capricho, quieren precipitarnos ante el publico, para sacrificar nuestra opinión, y estemos seguros de que el de Orleans, escaso justipreciador de lo bueno, nos convertirá jamás en instrumento de su prostitución, á pesar de las perfidas sugerencias que le han inspirado: que conozca el mundo á los que provocan en nosotros el desahrimiento de verdades que el infortunio nos ha enseñado bien á costa nuestra, y las cuales han sido nuestro modo de pensar; que termine el espionage y las pesquisas que sufrimos por ellos, y que nos hacen ya tan penosa nuestra residencia aqui como lo fue en Méjico en la presidencia de Victoria y Guerrero, y que sepan los Españoles todos que en tiempos mas felices dijo un sabio é ilustre compatriota "Desconfiad de todo escritor que presente sus ideas con aquel tono de arrogancia que caracteriza á los "pudantes, y no sufra, ni objeciones, ni amenazas, y que responda con injurias, ó amenazas á los que contradigan sus ideas."

—Y otro no menos recomendable aaidio. "El escritor que provoca la lucha de los "partidos, que se manifieste adicto á alguno de ellos, que quiera tiranizar la opinión publica, prodigando injurias á los que no piensan como él, ó haciéndolos callar á fuerza de amenazas, es un hombre indigno de la confianza de los demás."

La moderación (continua) es la primer "calidad que ha de tener un escritor publico sobre materias de política, si procura persuadir su opinion, á de ser afirmantola sobre los principios Indestructibles de la verdad, y de la justicia, no recurriendo á los recursos mequinios, de la intriga, la amenaza y la violencia, para hacer que se adopten sus ideas."

De estas verdades sacrosantas que nos enseñaron unos acreditados Españoles, y que han desconocido nuestros Editores (en plural) Sr. D. Tiburcio Campu (en singular) ha resultado como consecuencia precisa, que se han puesto las autoridades en guardia contra unos hombres que no han cometido otro delito que el de llorar sus desgracias en el rincón de una choza miserable; se ha dispuesto á las de la Havana para que nos miren á todos con ceño, y han errado su sanísima intencion de acreditarnos con el gobierno de España, pues para ello, cuentan con un servicio que bajo todos aspectos ha producido efectos perjudiciales y contrarios.

Este novísimo sistema de proceder que tanto resulta en los escritos de los redactores en plural, es sin duda, ante los ojos de ciertos señores, una coleccion preciosa de evangelios chiquitos, y es preciso confesarles que tienen razon, porque en ellas resulta el buen gusto de la escuela que lo vio nacer, y no hay que dudar que con la mejor intencion se lo habrán tragado, y Santos Pasquos. Entre otros señores es muy crible que no falte algun corillido que haya sacado